

**14e session du groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**BENIN**

(Genève, le 25 octobre 2012)

**Intervention du Luxembourg**

Madame la Présidente.

Le Luxembourg remercie le Bénin pour la présentation de son rapport national.

Ma délégation se félicite particulièrement de l’adhésion récente du Bénin au Second Protocole facultatif à la Convention internationale des Droits civils et politiques sur l’abolition de la peine de mort. Cette démarche est l’un des exemples témoignant non seulement des efforts accomplis depuis de nombreuses années par le gouvernement béninois, mais aussi de sa volonté d’améliorer encore son bilan en matière des droits de l’homme, de gouvernance démocratique et de promotion de l’Etat de droit.

Dans le cadre du dialogue interactif, le Luxembourg tient à mettre en avant les trois points suivants :

1. Si des progrès ont été accomplis en matière de **droits de l’enfant**, la situation reste très préoccupante. Le manque de protection légale contre la violence physique et la persistance de l’infanticide rituel des enfants pour « sorcellerie » sont au centre de nos préoccupations. En plus, les avancées en matière d’enregistrement à la naissance et de scolarisation en zones rurales restent insuffisantes.

Le Luxembourg recommande au gouvernement du Bénin de redoubler d’efforts pour protéger les enfants, en particulier en renforçant leur protection légale.

1. La mise en œuvre de la législation sur les **droits de la femme** ne semble pas recevoir l’attention qu’elle mériterait. La violence domestique contre les femmes, ainsi que les pratiques « traditionnelles » comme les mutilations génitales féminines persistent. La discrimination reste ancrée dans les traditions et la différence de traitement entre garçons et filles demeure répandue.

Le Luxembourg recommande de prendre les mesures nécessaires pour renforcer la lutte contre les pratiques discriminatoires et les violences à l’encontre des femmes.

1. L’alimentation et la **sécurité alimentaire** restent une préoccupation majeure pour une grande partie de la population, notamment pour les groupes les plus vulnérables. Le Luxembourg recommande aussi au Bénin de faire de la sécurité alimentaire l’une des priorités nationales du pays et de donner ainsi aux politiques et programmes de lutte contre la malnutrition à travers le pays tout le soutien nécessaire.

Je vous remercie.